

Fédération Sportive & Gymnique du Travail COMMISSION REGIONALE DE CYCLISME

Publication de course

Titre de l'épreuve : Cyclo-cross de KAPPELEN

Manche du Trophée interrégional cyclo-cross 2015.

Date de l'épreuve : samedi 21 NOVEMBRE 2015

Club organisateur: VELO CLUB DE SAINT-LOUIS R3F

Coureurs admis : Licenciés FSGT et non licenciés (VTT autorisé)

Vestiaires : Salle communale, fléchage en place

Lieu des départs : KAPPELEN, rue du Vallon (fléché)

Horaires: 13h30 minimes 20 minutes, cadets/féminines/SV4 et Anciens 30 minutes

14h30 juniors-seniors et vétérans (45 minutes)

Arrivées : à côté de la salle « bis jobbis »

Remise des dossards: salle communale de 12h30 à 14h15

Caution dossard et épaulette 2€(préparez la monnaie)

Prévoir 8 épingles, non fournies!

Droits d'engagements: licenciés FSGT, 5 €par chèque, non licenciés 8 euros

Sur place = 8 €chèque ou espèces

Engagements: par courrier: Olivier LIPP

28, rue du Noyer 68680 KEMBS

Précisez lisiblement votre date de naissance et votre catégorie SVP!

Date limite: mercredi 18 novembre 2015

Aucun engagement ne sera accepté par téléphone!

<u>IMPORTANT</u>: Le règlement de l'épreuve sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque est obligatoire. Les commissaires sont ceux désignés par la Commission.

Participation aux épreuves de cyclocross :

Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des licenciés FFC totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi le 1er septembre 2015. Les V.T.T. sont autorisés. Les non licenciés FSGT devront présenter un certificat médical de moins de 1 an autorisant la pratique du cyclisme de compétition.